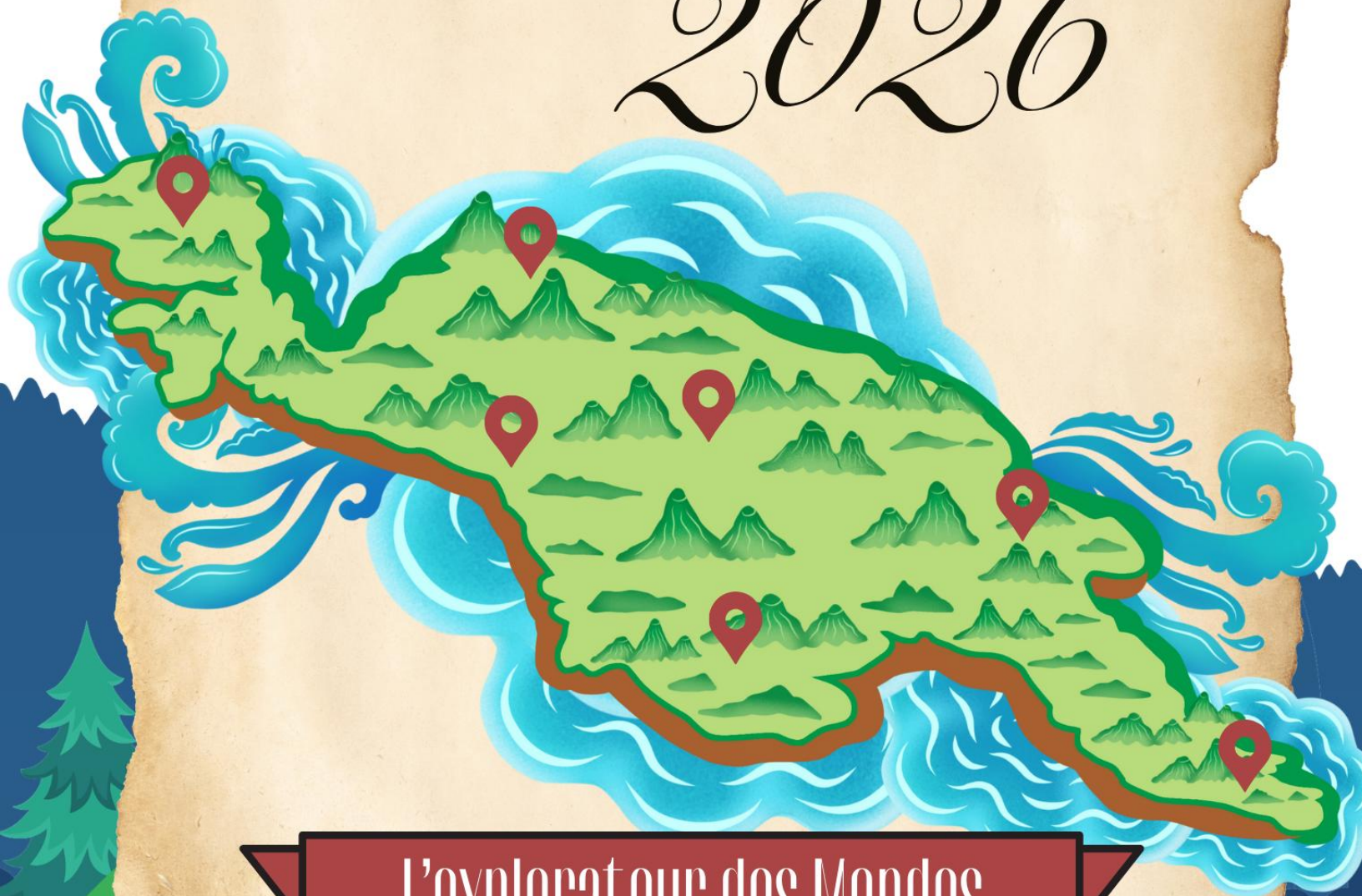


Guide du parent

2026



L'explorateur des Mondes

Camp de jour

1. Camp de jour

Le Camp de jour de Saint-Bernard offre aux jeunes une structure d'accueil adaptée à leurs besoins et une programmation à caractère récréatif et éducatif. L'accueil des participants est assuré par un personnel formé qui encadre et anime un programme d'activité estivale offert par l'Œuvre des loisirs de Saint-Bernard. Durant les heures d'accueil, le personnel du Camp de jour assure une prise en charge complète de la clientèle. L'encadrement administratif et technique est offert et adapté au programme, aux activités et à la clientèle desservie. Dans un environnement agréable, stimulant et sécuritaire, l'Œuvre des loisirs de Saint-Bernard offre aux jeunes de 4 à 12 ans la possibilité de participer à un programme récréatif, d'une durée de 7 semaines, par l'intermédiaire d'activités accessibles et variées (artistiques, culturelles et sportives).

2. Notre équipe

Après avoir franchi toutes les étapes du processus de sélection, notre équipe est complète avec 24 animateurs et aides-animateurs qualifiés, en plus de 2 coordonnatrices. Ceux-ci ont aussi complété une formation de RCR/Premiers soins, ainsi que la formation diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA), pour un total de plus de 40 h.

Coordonnatrices	Nom de camp
Alicianne Dubé	Pirouette
Marie-Laurence Gagné	Décibel

Animateurs	Aides-Animateurs
Coconut	Bueno
Doritos	Étoile
Jelly Bean	Licorne
Limonade	Lune
Luciole	McQueen
Mammoth	Pizza
Montana	Poco
Oréo *Responsable du SDG	Puck
Paillettes	Skittles
Reese	Smarties
Summer	Snapshot
Turbo	Zamboni

3. Fonctionnement

Arrivée et départ des enfants pour le Camp de jour (sans service de garde)

Matin :

Lors de votre arrivée entre 8 h 45 et 9 h, vous devez reconduire votre enfant à l'accueil du Pavillon des loisirs. La prise des présences se fera à cet endroit par l'animateur préposé à la réception. L'enfant se dirigera seul vers son local afin d'y déposer ses choses à sa case et retrouver son animateur. Lors des journées « Pumptrack », nous vous demandons d'aller porter le vélo ou la trottinette au Centre municipal dans le présentoir prévu à cet effet.

Fin de journée :

À compter de 15 h 45, les animateurs et les enfants se rassemblent au Pavillon des loisirs. Les enfants inscrits au service de garde se préparent à se diriger vers leur local attribué. Les autres enfants demeurent sur place en attendant l'arrivée de l'adulte responsable ou patientent jusqu'à 16 h, heure à laquelle ils sont autorisés à quitter à pied ou à vélo. À partir de 16 h 15, tout enfant n'ayant pas quitté le lieu de rassemblement sera dirigé vers le service de garde. Des frais supplémentaires seront alors appliqués.

Si vous arrivez après 9 h ou avant 16 h :

Avisez un membre de l'équipe via coordo@saint-bernard.quebec de l'heure approximative de votre arrivée ou de votre départ. Lors de votre arrivée (à la porte principale du Pavillon des loisirs), retrouvez la coordonnatrice du Camp de jour qui ira porter votre enfant dans son groupe.

Arrivée et départ des enfants (avec service de garde)

Lundi au vendredi

7 h à 9 h (arrivée)

16 h à 17 h 30 (départ)

Heures du service de garde et du Camp de jour;

Période	Heure	Lieu/Activités
Service de garde	7 h à 9 h	Pavillon des loisirs
Rassemblement	9 h à 9 h 15	Pavillon des loisirs
Période 1	9 h 15 à 10 h 15	Activités
Collation	10 h 15 à 10 h 30	
Période 2	10 h 30 à 12 h	Activités
Dîner et jeux libres	12 h à 13 h	
Période 3	13 h à 14 h	Activités
Collation	14 h à 14 h 15	
Période 4	14 h 15 à 15 h 30	Activités
Rassemblement	15 h 45 à 16 h	Pavillon des loisirs
Service de garde	16 h à 17 h 30	Parc de l'OTJ

En cas de pluie, les enfants seront au Pavillon des loisirs

Site officiel du SDG - Accueil et départ

Les enfants arrivent par la porte principale du Pavillon des loisirs. C'est à cet endroit que la responsable du service de garde supervisera les arrivées. Pour la période du soir, même si vous arrivez à 16 h, votre enfant sera au Parc de l'OTJ, soit au 555 rue Vaillancourt.

Si jamais vous ne pouvez pas vous rendre sur place pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons de nous aviser et de nous mentionner qui viendra chercher votre enfant, par courriel (coordo@saint-bernard.quebec) ou par téléphone au 418 475-5429 ou au 418-475-6060, poste 107.

Lorsque votre enfant quitte, le service de garde n'est plus sous la responsabilité de celui-ci. Aucun enfant sera autorisé à quitter seul ou avec une autre personne qu'un parent pour la sécurité de celui-ci.

Important

Le SDG est uniquement accessible aux enfants inscrits au programme Camp de jour, dont le parent et/ou adulte responsable défraie les coûts additionnels du programme. Incidemment, toute présence sur le site devançant 9 h ou dépassant 16 h devront être payés. Des mesures de contrôle seront en vigueur afin de respecter les ratios établis pendant les périodes du SDG.

Si votre enfant n'est pas inscrit à la période du SDG et se trouve sur le site, le CDJ n'est pas responsable de votre enfant.

Le but est d'assurer en priorité la sécurité des enfants dont le parent et/ou adulte responsable en a déboursé les frais.

Pour la sécurité de votre enfant et son bien-être, assurez-vous qu'il ne soit pas laissé à lui-même. Aucun animateur ne sera à l'extérieur le matin pour encadrer les enfants. Seuls les enfants inscrits au SDG bénéficieront d'un encadrement.

Les parents qui arrivent après l'heure de fermeture du service de garde, soit 17 h 30, devront acquitter des frais de 8 \$ par famille pour chaque tranche de 15 minutes de retard. Ces frais seront ajoutés à votre compte Sport-Plus.

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde et que vous l'y déposez sans préavis, des frais de 25 \$, correspondant au coût hebdomadaire, seront portés à votre compte Sport-Plus.

En cas de besoin, l'équipe d'animation estivale demeure toujours disponible pour vous aider.

Règles à suivre

- À l'arrivée et au départ de votre enfant, vous devez toujours aviser la responsable du service de garde. Si votre enfant se déplace seul, veuillez lui rappeler qu'il doit signaler son arrivée et son départ au responsable.
- Toute personne qui se présente au SDG pour venir chercher un enfant doit y être autorisée. Son nom et ses coordonnées doivent figurer dans le dossier de votre enfant. Sans autorisation, votre enfant demeure au service de garde jusqu'à ce que nous puissions entrer en contact avec les parents.

4. Mes essentiels de l'été

Chandail du Camp de jour

Le t-shirt du Camp de jour est au coût de 10 \$ lors de l'inscription au programme régulier. Le choix de la grandeur du chandail se fait lors de l'inscription. Votre enfant aura la grandeur inscrite dans son dossier, aucun changement ne pourra être effectué. En cas de perte d'un chandail, il est impossible de s'en procurer un autre.

Le chandail est remis à votre enfant lors de sa première journée de camp par son animateur. Le port du chandail est OBLIGATOIRE lors des sorties et de certaines activités supplémentaires. Vous aurez un mémo au besoin. Si votre enfant ne possède pas de chandail, un dossard lui sera remis.

Boîte à lunch

- Un repas équilibré chaud ou froid (en sortie un repas froid est exigé). Les fruits de mer et le poisson sont interdits.
- 2 collations nutritives et santé : une pour l'avant-midi et une pour l'après-midi. Les noix et les arachides sont interdites.
- Une bouteille d'eau réutilisable.
- Lors des journées spéciales (journée thématique ou sortie), vous pouvez leur envoyer quelques surprises, que votre enfant pourra prendre en après-midi seulement.
- En cas d'oubli de boîte à lunch, nous vous contacterons afin que vous veniez lui porter sa boîte à lunch. Dans le cas où il vous sera impossible de vous déplacer, des frais de 15 \$ vous seront chargés et un repas lui sera fourni. La facture sera payable après la réception de votre état de compte sur Sport-Plus.

Tenue vestimentaire

- Des souliers de sport.
- Chapeau, casquette, bandeau, etc.
- Pantalon et chandail courts.
- Pantalon et chandail longs pour les journées plus froides.
- Vêtement de pluie (bottes et manteau).
- Sac à dos pour transporter le matériel.
- Maillot de bain.
- Une tenue appropriée est exigée en tout temps.

Matériel pour la piscine

Lors de nos sorties piscine, votre enfant doit avoir;

- Maillot de bain.
- Serviette de plage.
- Sac pour les vêtements mouillés.
- Objets de flottaison au besoin (flotteur, ballon ou VFI). Si vous nous avez indiqué que votre enfant a besoin d'aides-flottante, elles seront obligatoires ou votre enfant ne pourra pas se baigner.

Dans mon sac à dos, j'apporte...

- Un vieux t-shirt pour nos journées bricolage, peinture ou recettes.
- Un casque pour les journées « Pumptrack ».
- Une crème solaire avec protection minimale de 30 FPS.
- Maillot de bain pour les jeux d'eau.
- Pantalon et chandail longs pour les journées plus froides.
- Vêtements et sous-vêtements de rechange, peu importe l'âge.
- Vêtements de pluie (bottes et manteau).

Nous vous demandons d'identifier tous les objets de votre enfant.

Il est déconseillé d'apporter des objets personnels qui ne sont pas requis par le Camp de jour. Prendre note que nous ne sommes pas responsables en cas de perte, bris ou vol.

Un bac d'objets perdus sera accessible à l'entrée du Pavillon des loisirs, jusqu'au 28 août 2026. Après cette date, les objets non réclamés seront remis à un organisme de charité.

5. Communication

Vous informer est notre priorité. Votre collaboration est essentielle afin d'utiliser à bon escient tous les outils qui sont mis à votre disposition afin de toujours être informés. Voici les outils utilisés;

- Page Facebook « **CDJ 2026 - Saint-Bernard** »
Sur la page Facebook, diverses informations se retrouveront, ainsi que des photos des activités de la semaine. N'oubliez pas d'activer les notifications afin de ne rien manquer!

Nous vous demandons de ne pas communiquer avec nous via Messenger, ce ne sera pas un outil de travail pour nous, aucune communication n'y sera traitée.

Pour signaler une absence ou toutes autres informations, communiquez avec nous :

Alicianne Dubé - Coordonnatrice des événements et des loisirs

Téléphone : 418 475-6060, poste 107 Courriel : coordo@saint-bernard.quebec

Marie-Laurence Gagné - Coordonnatrice terrain

Téléphone : 418 475-5429

Philip Thivierge - Superviseur des événements et des loisirs

Téléphone : 418 475-6060, poste 105 Courriel : loisirs@saint-bernard.quebec

6. Sorties

Les sorties sont un complément au programme du Camp de jour, au même titre que le service de garde. Sur une base optionnelle, il permet à votre enfant de participer à diverses activités intéressantes. Si votre enfant ne participe pas à la sortie, le service d'animation régulier est maintenu (si plus de 10 enfants restent au camp).

Le port du chandail du Camp de jour est **OBLIGATOIRE** pour les participants lors des sorties. Le port du chandail permet l'identification rapide des enfants en plus d'accroître leur sécurité sur les sites.

Les activités sont sujettes à changements, dépendamment de la météo et du nombre d'inscriptions. En cas d'annulation de notre part, nous vous rembourserons à 100 %.

Calendrier des activités

Un calendrier estival vous sera fourni au début de l'été, ainsi qu'un plan de la semaine à chaque dimanche sur la page Facebook « **CDJ 2026 - Saint-Bernard** ». Vous pourrez vous y référer pour avoir toutes les activités de l'été à l'avance.

7. Absence de l'enfant

Dans le cas où vous avez inscrit votre enfant, mais que, pour quelques raisons que ce soit durant l'été, il ne vient pas au CDJ, aucune demande de remboursement journalier ou forfaitaire ne sera possible, à l'exception d'un billet médical et/ou d'un accord avec la direction.

Si vous désirez annuler une inscription, des frais de 15 % s'appliquent, comme le stipule la politique. Le remboursement se fait au prorata des semaines/jours restants moins 15 % de frais.

8. Procédures d'urgence

Blessures mineures :

En cas de blessures mineures, le personnel du CDJ administre les premiers soins. Les animateurs détiennent les qualifications requises. Un rapport d'incident est également rempli et vous sera remis le soir même. Si vous observez une blessure mineure et que vous n'avez eu aucun avertissement de notre part, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Blessures majeures :

En cas de blessures majeures, les premiers soins seront administrés par les animateurs. Par la suite, selon la gravité de son état, l'enfant pourrait partir en ambulance. L'ambulance sera toujours contactée en premier et une coordonnatrice accompagnera l'enfant, dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous déplacer assez rapidement. L'équipe d'animation communiquera avec vous dans les plus brefs délais et un rapport d'accident vous sera remis.

9. Règlements du Camp de jour

En tant que parent et/ou adulte responsable, vous vous engagez à :

1. Rester poli et courtois dans vos échanges avec le personnel.
2. Utiliser, matin et soir, la porte principale du Pavillon des loisirs. Elle est accessible à de 7 h à 16 h 15.
3. Respecter les heures d'ouverture et de fermeture du service de garde. Aucune surveillance ne sera effectuée avant 7 h. Après 17 h 30, des frais de 8 \$ par tranche de 15 minutes vous seront chargés sur votre compte de Sport-Plus.
4. Aviser le Camp de jour lors d'une absence ou d'un retard.
5. Assurer le transport de votre enfant matin et soir. Si votre enfant est autorisé à partir seul, vous devez nous aviser à l'aide des documents; Fiche de l'enfant.
6. Signaler à l'une des coordonnatrices tout changement à l'horaire de fréquentation de votre enfant dans les meilleurs délais.
7. Remplir la fiche Autorisation médicale si votre enfant doit prendre un médicament.
8. Venir chercher votre enfant au CDJ s'il est malade ou présente des signes de maladies.
9. Préparer 2 collations et un dîner pour chaque journée passée au Camp de jour. Il n'est pas permis qu'un enfant déjeune ou soupe au CDJ.
10. Les aliments contenant des noix, des arachides ou des traces de ceux-ci sont interdits. Les fruits de mer et poissons sont également interdits. Soyez vigilants!
11. Déposer les collations et le dîner dans une boîte à lunch identifiée à son nom.
12. Redoubler de prudence lorsque vous circulez dans le stationnement du Pavillon des loisirs.

13. Informer votre enfant des règlements à suivre au CDJ, disponible à la dernière page du guide.
14. Prendre connaissance de la politique de renvoi et de la description des gestes et comportements jugés inacceptables. Le CDJ de Saint-Bernard tient à offrir un environnement ludique, sécuritaire et social pour votre enfant. Chaque animateur est conscient du rôle qu'il joue dans sa vie. Un animateur est toujours présent pour faire appliquer les règlements, mais il ne peut pas être tenu responsable des comportements jugés inappropriés. Une facture vous sera émise si votre enfant cause des bris considérés volontaires.

10. Politique de renvoi

Le Camp de jour offre aux enfants la possibilité de vivre dans un environnement harmonieux où l'esprit d'équipe, le respect et le plaisir sont à l'honneur. Pour créer cet environnement et le maintenir, des méthodes pédagogiques et ludiques sont utilisées afin d'encourager la bonne conduite. Le système de discipline du CDJ est basé sur une approche éducative, positive et structurée.

Le parent peut être appelé pour venir chercher son enfant lorsque celui-ci manque de respect envers un animateur, qu'il désorganise le groupe, qu'il est en crise, etc.

L'enfant qui ne se soumet pas à ces règles pourrait être suspendu ou expulsé du CDJ.

Règles de vie

Au camp de jour, votre enfant se doit de respecter les autres enfants et le personnel dans ses paroles et dans ses gestes, le matériel et les lieux. Il est appelé à suivre les consignes données, à avoir une attitude positive et de respecter les règles de sécurité. Si ceux-ci ne sont pas respectées, voici les démarches qui seront entreprises par l'équipe du Camp de jour.

Comportements mineurs :

- Parler en même temps que son animateur.
- Refus de collaborer.
- Ne pas respecter la consigne donnée.
- Continuer de taquiner un enfant qui nomme ne pas aimer ça.
- Etc.

Les animateurs commenceront toujours par un rappel simple et bienveillant de la consigne. Si le comportement continue, un choix sera offert à l'enfant afin qu'il prenne contrôle de sa situation. Si cette intervention ne fonctionne pas, une conséquence logique sera donnée. Si un comportement problématique revient fréquemment ou compromet la sécurité du groupe, les parents seront contactés afin de collaborer dans le but de trouver une solution adaptée. Notre objectif est d'accompagner votre enfant de manière constructive.

Comportements majeurs :

Les comportements jugés inacceptables*, dits majeurs, doivent être dénoncés et sont passibles de conséquences.

*Par comportements jugés inacceptables sont entendus, mais ne se limitent pas à :

- Agression et violence physique, verbale et psychologique.
- Vol et extorsion (taxage).
- Intimidation, menace physique et verbale.
- Poser des gestes à caractère sexuel.
- Manque de respect, insulte, langage vulgaire ou blessant.

Tout comportement jugé dangereux ou néfaste au déroulement des activités ou pouvant affecter la sécurité et le mieux-être d'un participant ou de soi-même, pourront faire l'objet d'une intervention. Le Camp a choisi d'appliquer, en cas de degré de gravité majeur, la procédure suivante :

1er avertissement : Avertissement verbal et réflexion.

2e avertissement : Avertissement écrit, rencontre avec les parents et expulsion pour une journée.

3e avertissement : Expulsion pour l'été du Camp de jour.

11. Wow de la semaine

Les bons coups des enfants méritent d'être soulignés! C'est pour cette raison que nous demandons à votre enfant de se démarquer. Nous avons mis en place un système d'émulation pour encourager les bons comportements au Camp de jour. Chaque enfant faisant un bon coup dans la journée aura la chance d'obtenir une étoile d'or. Cette étoile mentionnera le bon coup fait durant la journée. L'enfant ayant reçu le plus d'étoiles dans la semaine se verra être le « WOW de la semaine » pour son groupe. Un enfant sera sélectionné dans chaque groupe et aura une petite récompense.

12. Informations de l'enfant à jour

Il est de votre responsabilité d'aviser la coordonnatrice de tout changement relatif à l'état de santé ou à la prise de médication de votre enfant. Assurez-vous que les documents soient remplis et remis avant le début du CDJ.

- Fiche de l'enfant **avant votre rencontre du 19 ou 20 mai 2026.*
- Formulaire de reconnaissance des règlements.
- Autorisation médicale.

CODE DE VIE

Camp de jour de Saint-Bernard 2026



QUAND JE SUIS AU CAMP DE JOUR

- Je respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et mes gestes;
- Je respecte le matériel et les lieux du camp;
- Je respecte les règles et les consignes données par les animateurs;
- Je demeure sous la supervision de mon animateur et je l'avise avant de quitter le camp.

GESTION DE LA DISCIPLINE

DEGRÉ DE GRAVITÉ MINEUR

Actions: mauvais langage, bousculer, pousser, insulter, faire une crise, refus de collaborer, répliquer à l'adulte, bris de matériel ou autres comportements jugés mineurs.

ÉTAPES DISCIPLINAIRES:

- Avertissement verbal.
- Discussion avec l'animateur.
- Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur.
- L'enfant est retiré de son groupe.
- Rencontre avec le coordonnateur et appel aux parents.

DEGRÉ DE GRAVITÉ MAJEUR

Actions: impolitesse, intimidation, agression physique, violence verbale ou tout acte compromettant la propre sécurité de l'enfant et/ou celle des autres jeunes.

ÉTAPES DISCIPLINAIRES:

- L'enfant est retiré de son groupe.
- Rencontre avec l'animateur et un coordonnateur.
- **Rencontre avec les parents.**
- Selon la gravité de l'action: **Avis disciplinaire ou suspension d'une journée.***
- **Expulsion pour l'été du Camp de jour.***

***Expulsion:** Aucun remboursement ne sera effectué pour les expulsions.